

Septembre 2004

F



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 2 du projet de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 15 – 19 novembre 2004

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

1. Élection du Président et des Vice-Présidents

Conformément à l'Article II du Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,¹ le Bureau sera élu au début d'une session ordinaire pour un mandat allant jusqu'au début de la session ordinaire suivante. L'Article dispose que le Bureau est constitué d'un Président et pas plus de six Vice-Présidents.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session

Le présent document contient l'*ordre du jour provisoire annoté* et le *calendrier provisoire*, pour examen par le Comité intérimaire.

L'ordre du jour de cette réunion est extrêmement chargé, du fait du volume de travail nécessaire pour préparer des questions pour l'Organe directeur. En outre, le Groupe de travail à composition non limitée chargé de préparer le projet de Règlement intérieur, les Règles de gestion financière de l'Organe directeur et les procédures visant à favoriser l'application du Traité, établi par le Comité intérimaire à sa première réunion, n'a pu se réunir faute de ressources extrabudgétaires suffisantes. Ces questions devront par conséquent être traitées pendant la présente réunion.

Le Comité intérimaire souhaitera donc peut-être examiner les meilleures options pour programmer ce travail, dans le cadre du calendrier général de cette réunion. Le calendrier

¹ Annexe C du document CGRFA-MIC-1/02/REP, *Rapport de la première Réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, Rome, 9 - 11 octobre, 9 - 11 septembre 2002, disponible sur internet à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/cgrfa/docsicl.htm>.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

provisoire prévoit l'examen en plénière de toutes les questions. Cependant, si le Comité intérimaire le juge utile, un autre calendrier provisoire est fourni, qui prévoit l'éventuelle création d'un Groupe de travail restreint ou d'un Comité plénier, afin de travailler en parallèle avec la plénière pendant les deux premiers jours de la réunion. Il préparerait l'examen en plénière des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour et ferait rapport à la plénière le mercredi 17 novembre.

3. Rapport sur les progrès accomplis et les activités menées depuis la première réunion du Comité intérimaire, y compris l'entrée en vigueur du Traité

Le Secrétariat présentera un rapport succinct pour information sur les progrès accomplis et les activités menées depuis la première réunion du Comité intérimaire². Des informations à jour sur l'état des signatures et de la ratification du Traité seront communiquées lors de la réunion.

Le nécessaire sera fait pour que les gouvernements qui le souhaitent puissent déposer des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion pendant la réunion.³

4. Rapport du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel

Au moment de la préparation du présent document (août 2004), la première réunion du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel devait se tenir à Bruxelles du 4 au 8 octobre 2004, à l'invitation de la Commission européenne.⁴ Le Comité intérimaire souhaitera examiner le *Rapport du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel*.⁵ Il est prévu que le Groupe d'experts aura formulé des recommandations concernant des travaux ultérieurs sur l'Accord type de transfert de matériel, que le Comité intérimaire sera invité à examiner.

L'attention du Comité intérimaire est appelée sur les options possibles pour traiter les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour qui sont examinées au point 2 plus haut et pris en compte dans le *Calendrier provisoire*. Ces points ont en conséquence été regroupés ci-après.

5. Rédaction d'un projet de Règlement intérieur de l'Organe directeur

6. Rédaction d'un projet de Règlement financier de l'Organe directeur

7. Rédaction d'un projet de procédures et mécanismes visant à encourager l'application et à traiter des questions de non-respect

Dans la Résolution 3/2001, la Conférence a demandé au Comité intérimaire du Traité de préparer, en vue de leur examen à la première session de l'Organe directeur, un projet de Règlement intérieur, un projet de Règlement financier et des propositions de procédures visant à faciliter l'application conformément à l'Article 21 du Traité international. Le projet de Règlement

² Voir document CGRFA/MIC-2/04/Inf. 2, *Rapport sur les progrès accomplis et les activités menées depuis la première réunion du Comité intérimaire*.

³ Les pays souhaitant déposer des instruments de ratification ou d'adhésion à cette occasion sont priés d'informer le Secrétaire du Comité intérimaire aussitôt que possible.

⁴ Le mandat du Groupe de travail à composition non limitée, qui a été adopté à la première réunion du Comité intérimaire (*Annexe D* du document CGRFA-MIC-1/02/REP, *Rapport de la première réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, est disponible sur internet à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/ag/cgrfa/docsic1.htm>).

⁵ CGRFA/IC/MTA-1/04/REP.

intérieur⁶ et un projet de Règles de gestion financière⁷ ont été présentés à la première réunion du Comité intérimaire, mais n'ont pas été examinés en détail: en effet, le Comité intérimaire a créé un Groupe de travail à composition non limitée sur le Règlement intérieur de l'Organe directeur, les Règles de gestion financière de l'Organe directeur et l'application du Traité, mais celui-ci n'a pu se réunir avant cette deuxième réunion du Comité intérimaire, faute de fonds extrabudgétaires suffisants. Le Comité intérimaire notera que le document *Règles de gestion financière de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* préparé pour la première réunion du Comité intérimaire fait l'objet d'une nouvelle publication⁸ avec une *Annexe I* révisée, ce qui rend le projet de Règles de gestion financière plus conforme aux règlements financiers adoptés ou examinés par d'autres conventions internationales récentes et permet de clarifier les procédures financières.

Le Comité intérimaire a également demandé au Directeur général de la FAO de réunir les vues des pays au sujet de l'application du Traité et il a demandé que celles-ci soient insérées sur le site web internet de la FAO.⁹ Il a en outre demandé au Secrétariat de rassembler et d'analyser les réponses et de préparer un rapport. Le document *Synthèse et analyse des vues des gouvernements sur l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁰ fait suite à cette demande. Une étude de référence, intitulée *Mécanisme de mise en application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,¹¹ a également été préparée, afin de fournir des informations sur les dispositions de mise en application d'autres accords internationaux et de stimuler la réflexion concernant la mise en oeuvre de l'Article 21 du Traité.

Le Comité intérimaire souhaitera peut-être:

- Adopter un projet de Règlement intérieur de l'Organe directeur du Traité, à présenter à la première réunion de l'Organe directeur.
- Adopter un projet de Règles de gestion financière du Traité, à présenter à la première réunion de l'Organe directeur.
- Préparer et adopter un projet de procédures et de mécanismes visant à favoriser l'application et à traiter les questions de non-respect, à présenter à la première réunion de l'Organe directeur.
- Au cas où l'une des tâches précitées ne serait pas menée à bien par le Comité intérimaire pendant la présente réunion, il peut également estimer que—sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires suffisantes, une réunion du Groupe de travail à composition non limitée (ou d'un autre Groupe) devrait être convoquée avant la première réunion de l'Organe directeur, afin d'achever les travaux. Dans ce cas, il est proposé que le mandat soit adopté, et que le Bureau du Groupe soit nommé. Le Comité intérimaire souhaitera peut-être aussi se demander s'il souhaite inviter au Secrétariat à rassembler des informations ou à préparer des études techniques avant cette réunion.

⁶ CGRFA/MIC-1/02/4, *Projet de Règlement intérieur de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

⁷ CGRFA/MIC-1/02/5, *Projet de Règles de gestion financière de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

⁸ CGRFA/MIC-2/04/8.

⁹ Les vues des pays ont été insérées à l'adresse suivante <http://www.fao.org/ag/cgrfa/compliance.htm>.

¹⁰ CGRFA/MIC-2/04/3.

¹¹ Étude de référence No 20, disponible sur internet à l'adresse <ftp://ext-ftp.fao.org/ag/cgrfa/BSP/bsp20e.pdf>.

8. Rédaction du projet de stratégie de financement pour la mise en œuvre du Traité

À sa première réunion, l'Organe directeur doit adopter la stratégie de financement pour la mise en œuvre du Traité. Le document *Préparatifs pour l'examen par l'Organe directeur de la stratégie de financement du Traité*¹² examine les dispositions du Traité concernant la mise en place et l'application de la stratégie de financement, notamment dans l'optique de la nature de la stratégie de financement, de la mobilisation de ressources, de l'utilisation de ces ressources et du rôle du *Plan d'action mondial*. Sur la base des demandes d'indications qui figurent dans ce document, le Comité intérimaire est invité à décider de ce qui doit être fait pour permettre à l'Organe directeur de s'occuper de la stratégie de financement à sa première réunion, et s'il souhaite que le Secrétariat entreprenne des travaux préparatoires. Le Comité intérimaire est également invité à se demander si le développement ultérieur de la stratégie de financement devrait être entrepris au niveau intergouvernemental, peut-être par l'intermédiaire d'un Comité technique, et dans ce cas, il est proposé que le mandat soit adopté et que les membres du Bureau du Comité technique soient nommés.

À sa neuvième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été informée des efforts conjoints déployés par la FAO et par le GCRAI pour mettre en place un Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale,¹³ qui opérerait dans le cadre du Traité, et serait un élément essentiel de sa stratégie de financement. Le document, *Rapport sur l'État d'avancement du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale*,¹⁴ fait rapport sur l'état d'avancement du Fonds fiduciaire. Il invite le Comité intérimaire soit à demander à son Bureau d'assurer la liaison avec le Fonds fiduciaire pendant la période précédant la première réunion de l'Organe directeur, soit à mettre en place un petit groupe de travail à cet effet, en particulier en ce qui concerne la nomination de quatre membres du Conseil d'administration, et la nomination du Secrétaire exécutif du Fonds fiduciaire.

9. Rédaction d'un projet de Programme de travail et budget, pour adoption par l'Organe directeur

Dans sa Résolution 3/2001, la Conférence demandait au Comité intérimaire de préparer un projet de Programme de travail et budget à présenter pour examen à l'Organe directeur à sa première réunion. Le document, *Préparation d'un projet de Programme de travail et budget pour adoption par l'Organe directeur du Traité international*,¹⁵ identifie en conséquence d'éventuels éléments du programme de travail, et indique également un coût estimatif pour chaque élément. Le Comité intérimaire est invité à donner des indications sur les activités qui doivent y être incorporées, ainsi que sur la structure du Secrétariat du Traité, de façon qu'un budget puisse être préparé sur cette base. Le Comité intérimaire souhaitera noter que la question des modalités de financement du budget sera examinée dans le contexte du point 6 de l'ordre du jour, Rédaction d'un projet de Règlement financier de l'Organe directeur.

10. Adoption du Programme de travail et budget du Comité intérimaire

Un programme de travail doit être établi pour la période allant jusqu'à la première réunion de l'Organe directeur. Le document, *Adoption du Programme de travail et budget du Comité intérimaire*,¹⁶ indique un certain nombre d'éléments qui pourraient constituer la base de ce programme de travail, ainsi qu'une estimation du coût de chaque élément. Des renseignements sont également donnés en ce qui concerne les effectifs supplémentaires dont le Secrétariat a besoin pendant cette période, sans lesquels le programme de travail ne peut pas être efficacement

¹² CGRFA/MIC-2/04/4.

¹³ Alors appelé le "Fonds fiduciaire mondial pour la conservation".

¹⁴ CGRFA/MIC-2/04/5.

¹⁵ CGRFA/MIC-2/04/6.

¹⁶ CGRFA/MIC-2/04/7.

exécuté. Le Comité intérimaire est invité à formuler un programme de travail et budget à partir des informations fournies, ainsi qu'à examiner les moyens par lesquels le budget serait financé.

11. Rédaction de projets d'accord entre l'Organe directeur et les Centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI et d'autres institutions internationales pertinentes

Dans sa Résolution 3/2001, la Conférence demandait au Comité intérimaire de consulter les Centres internationaux de recherche agronomique et d'autres institutions internationales pertinentes en ce qui concerne les accords à signer avec l'Organe directeur, conformément à l'Article 15 du Traité, et de préparer des projets d'accord à soumettre à l'Organe directeur à sa première session. Un document, intitulé *Consultations avec les Centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI et d'autres institutions internationales pertinentes sur les Accords devant être signés avec l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,¹⁷ a été préparé pour la première réunion du Comité intérimaire, mais son examen a été renvoyé à la présente réunion. Le document contient un projet d'Accord type, qui a été examiné par les Centres internationaux de recherche agronomique. Le Comité intérimaire est invité à examiner l'accord type et à formuler des commentaires à son sujet, afin de recommander son examen par l'Organe directeur à sa première session.

12. Rapport sur la coopération avec les organismes internationaux

Le document, *Rapport sur la coopération avec des organismes internationaux*,¹⁸ donne des informations sur un projet de protocole de coopération entre le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, et demande les indications du Comité intérimaire. Il fait également rapport sur la suite donnée à la demande, formulée par la Commission à sa neuvième session ordinaire, de coopération entre l'OMPI et la FAO pour la préparation d'une étude sur les incidences que les droits de propriété intellectuelle peuvent avoir sur la disponibilité et l'utilisation de matériel du Réseau international de collections *ex situ* placées sous les auspices de la FAO et du Traité international. L'étude de l'OMPI sera mise à la disposition du Comité intérimaire.

13. Autres questions

14. Date et lieu de la première réunion de l'Organe directeur

Le Comité intérimaire souhaitera recommander au Directeur général le lieu et la date de la première session de l'Organe directeur.

15. Adoption du rapport

¹⁷ CGRFA/MIC-1/02/8.

¹⁸ CGRFA/MIC-2/04/Inf. 3.

CALENDRIER PROVISOIRE

Heure	Point	Titre	Documents de travail
Lundi 15 novembre 2004			
matin			
10 heures- 10 h 30	1	Élection du Président et des Vice-Présidents	
10 h 30- 11 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA/MIC-2/04/1 CGRFA/MIC-2/04/2
11 heures- 12 heures	3	Rapport sur les progrès accomplis et les activités menées depuis la première réunion du Comité intérimaire	CGRFA/MIC-2/04/Inf. 2
12 heures- 13 heures	4	Rapport sur les conclusions du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel	CGRFA/IC/MTA-1/04/REP
Lundi 15 novembre 2004			
après-midi			
15 heures- 16 heures	4	<i>Fin</i>	
16:00-18:00	5	Rédaction d'un projet de Règlement intérieur de l'Organe directeur	CGRFA/MIC-1/02/4
Mardi 16 novembre 2004			
matin			
10 heures- 13 heures	6	Rédaction d'un projet de Règlement financier de l'Organe directeur	CGRFA/MIC-2/04/8
Mardi 16 novembre 2004			
après-midi			
15 heures- 18 heures	7	Rédaction d'un projet de procédures et de mécanismes visant à encourager l'application et à traiter des questions de non-respect	CGRFA/MIC-2/04/3

Mercredi 17 novembre 2004			
matin			
10 heures- 13 heures	8	Rédaction d'un projet de stratégie de financement pour le Traité international	CGRFA/MIC-2/04/4 CGRFA/MIC-2/04/5
Mercredi 17 novembre 2004			
après-midi			
15 heures- 18 heures	9	Rédaction d'un projet de Programme de travail et budget pour l'Organe directeur	CGRFA/MIC2/04/6
Jeudi 18 novembre 2004			
matin			
10 heures- 13 heures	10	Adoption du Programme de travail et budget du Comité intérimaire	CGRFA/MIC-2/04/7
Jeudi 18 novembre 2004			
après-midi			
15 heures- 16 heures	11	Rédaction de projets d'accord entre l'Organe directeur et les CIRA et d'autres institutions internationales compétentes	CGRFA/MIC-1/02/8
16 heures- 16 h 30	12	Rapport sur la coopération avec les organismes internationaux	CGRFA/MIC-2/04 Inf.3
16 h 30- 17 h 30	13	Autres questions	
17 h 30- 18 heures	14	Date et lieu de la première réunion de l'Organe directeur	
Vendredi 19 novembre 2004			
matin			
10 heures- 13 heures		Libre	
Vendredi 19 novembre 2004			
après-midi			
15 heures- 18 heures	15	Adoption du rapport	

AUTRE CALENDRIER PROVISOIRE POSSIBLE

Prévoyant un Groupe de travail ou un Comité plénier pour les points 5, 6 et 7

Plénière					
Heure	Point	Titre		Documents de travail	
Lundi 15 novembre 2004					
Matin					
10 heures-10 h 30	1	Élection du Président et des Vice-Présidents			
10 h 30-11 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier		CGRFA/MIC-2/04/1 CGRFA/MIC-2/04/2	
Sessions parallèles					
	Plénière		Groupe de travail ou Comité plénier		
Heure	Point	Titre et documents de travail		Point	Titre et documents de travail
11 heures-12 heures	3	Rapport sur les progrès accomplis et les activités menées depuis la première réunion du Comité intérimaire, y compris l'entrée en vigueur du Traité CGRFA/MIC-2/04/Inf.2		5	Rédaction d'un projet de Règlement intérieur de l'Organe directeur CGRFA/MIC-1/02/4
12 heures-13 heures	12	Rapport sur la coopération avec les organismes internationaux compétents (pour information) CGRFA/MIC-2/04/Inf.3			
Lundi 15 novembre 2004					
après-midi					
15 heures-18 heures	4	Rapport sur les conclusions du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel CGRFA/IC/MTA-01/04/REP		5	Fin

Mardi 16 novembre 2004				
Matin				
10 heures- 13 heures	4	Fin	6	Rédaction d'un projet de Règlement financier de l'Organe directeur CGRFA/MIC-2/04/8
Mardi 16 novembre 2004				
après-midi				
15 heures- 18 heures	8	Rédaction d'un projet de stratégie de financement pour le Traité CGRFA/MIC-2/04/4 CGRFA/MIC-2/04/5	7	Rédaction d'un projet de procédures et de mécanismes visant à encourager l'application et à traiter les questions de non-respect CGRFA/MIC-2/04/3
Plénière				
Heure	Point	Titre		Documents de travail
Mercredi 17 novembre 2004				
matin				
10 heures- 13 heures	5,6 et 7	Examen du rapport du Groupe de travail/Comité plénier sur le Règlement intérieur et le Règlement financier de l'Organe directeur et sur l'application		
Mercredi 17 novembre 2004				
après-midi				
15 heures- 18 heures	9	Rédaction d'un projet de Programme de travail et budget pour adoption l'Organe directeur		CGRFA/MIC-02/04/6
Jeudi 18 novembre 2004				
matin				
10 heures- 13 heures	10	Adoption du Programme de travail et budget de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire		CGRFA/MIC-2/04/7

Jeudi 18 novembre 2004			
après-midi			
15 heures- 16 heures	11	Rédaction de projets d'accord entre l'Organe directeur et les CIRA et d'autres institutions internationales compétentes	CGRFA/MIC-1/02/8
16 heures- 17 heures	13	Autres questions	
17 heures- 18 heures	14	Date et lieu de la première réunion de l'Organe directeur	
Vendredi 19 novembre 2004			
matin			
10 heures- 13 heures			
Vendredi 19 novembre 2004			
après-midi			
13 heures- 18 heures	15	Adoption du rapport	